

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse Charte 2021

Informations générales :

Opérateur	SFR	Arrdt	15 ^{ème}
Nom de site	QUADRANS OUEST	Numéro	7510045513
Adresse du site	32, rue Lucien Bossoutrot	Hauteur	R+5 (29.86m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Bureaux
Type d'installation	Nouveau site 4G/5G et partage de la fréquence de 2100Mhz (4G/5G)		
Complément d'info	4 antennes sur 2 azimuts		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	09/03/2020
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	19/04/2021
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	19/06/2021

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	L'opérateur prévoit d'installer une nouvelle antenne- relais sur le secteur pour permettre de disposer d'un réseau de qualité sur une zone jusqu'alors mal couverte et/ou permettre de continuer à téléphoner ou naviguer sur internet tout en évitant la saturation des réseaux, conformément à nos obligations réglementaires.		
Détail du projet	Ajout de 2 antennes pour la fréquence 3500 MHz (5G) et ajout de 2 antennes 4G (fréquences, 800MHz, 1800MHz, 2100MHz, 2600MHz), orienté vers les azimuts 90° et 300°.		
Distance des ouvrants	Fenêtre à 3.75m et 5.30m	Vis-à-vis (25m)	Néant
Estimation	4G/5G : 300° < 1V/m - 90° < 1V/m 5G (3500) : 300° < 2V/m - 90° < 2V/m		
Hauteur (HMA) des antennes 5G	4G/5G : 33.80.m 5G: 31.40m		

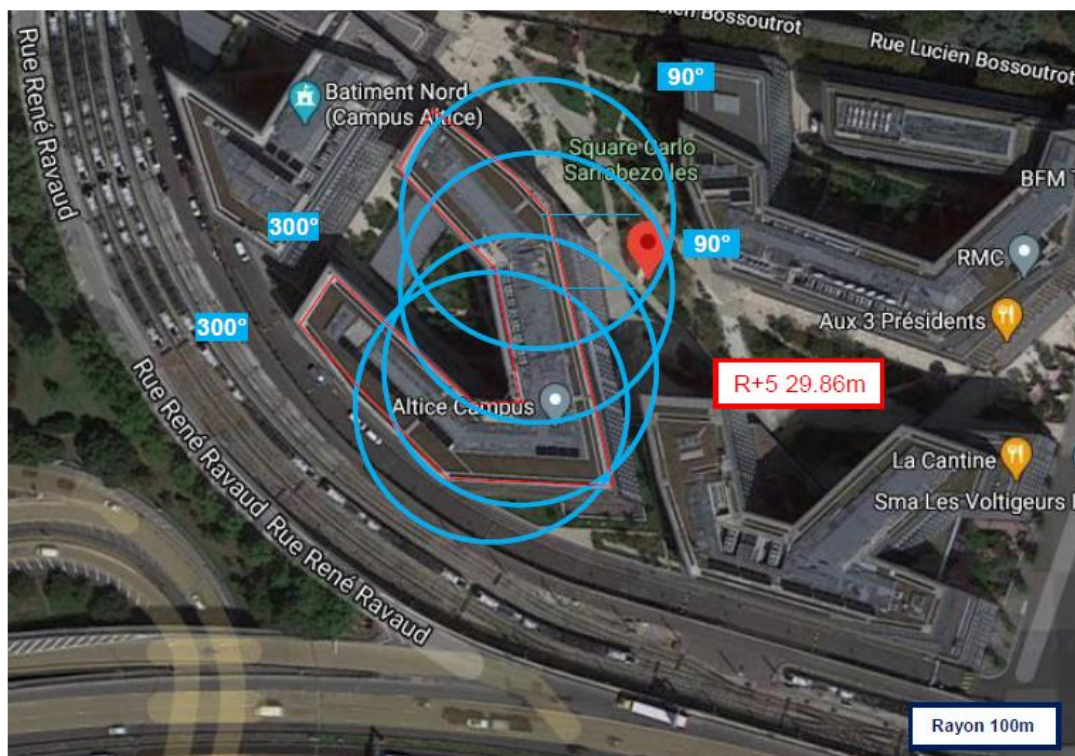
Incidence visuelle

Description des antennes	Ce projet comprend : 2 antennes panneaux existantes azimuts 90° et 300° (800/1800/2100/2600MHz) et 2 nouvelles antennes panneaux à faisceaux orientables activées en 5G (3500MHz) pour les mêmes azimuts.
Intégration antenne	Les antennes seront de teinte gris clair type RAL 7035, elles seront placées en retrait de la façade afin de minimiser l'impact depuis la rue.
Zone technique	Les modules techniques, de taille réduite et de couleur gris seront placés en toiture, invisibles depuis la rue.

Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

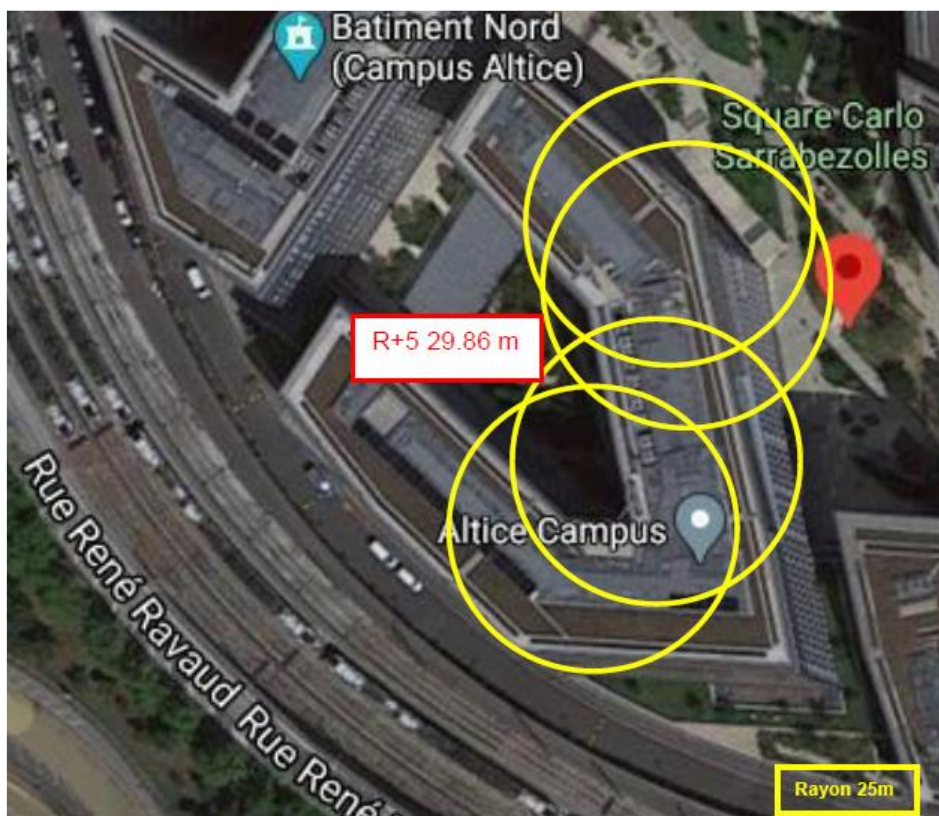
Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable <input type="checkbox"/>
	Défavorable <input type="checkbox"/>
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



AUCUN ETABLISSEMENT PARTICULIER DANS UN RAYON DE 100 M AUTOUR DES ANTENNES

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte en 4G/5G (2100 MHz) - Faisceau fixe

❖ Exposition par antennes à faisceau fixe

Le niveau maximal d'exposition simulé à **1,5 m de hauteur** est compris entre 0 et 1 V/m

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceau fixe:

	Azimut 300°	Azimut 90°
Niveau Maximal	entre 0 et 1 V/m	entre 0 et 1 V/m
Hauteur	18.5 m	14.5 m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

ii. Azimut 90°: antennes fixes

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 90°, le niveau maximal calculé est compris entre 0 et 1 V/m. La hauteur correspondante est de 14.5 m.



iv. Azimut 300°: antennes fixes

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 300°, le niveau maximal calculé est compris entre 0 et 1 V/m. La hauteur correspondante est de 18.5 m.



Simulation et conformité au seuil de la Charte pour le 3500MHz (5G) - Faisceaux orientables

❖ Exposition par antennes à faisceaux orientables

Le niveau maximal d'exposition simulé à **1,5 m de hauteur** est compris entre 1 et 2 V/m.

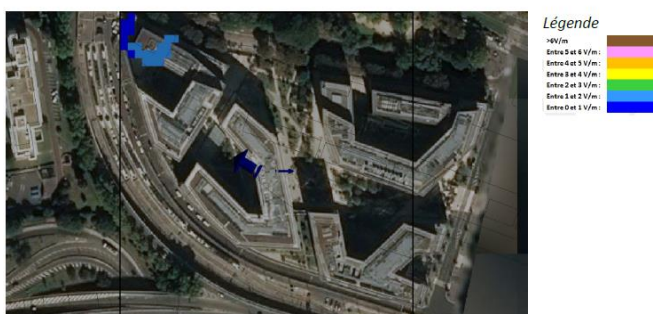
Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceaux orientables:

	Azimut 300°	Azimut 90°
Niveau Maximal	entre 1 et 2 V/m	entre 1 et 2 V/m
Hauteur	18.5 m	14.5 m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

iii. Azimut 300°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 300°, le niveau maximal calculé est compris entre 1 et 2 V/m. La hauteur correspondante est de 18.5 m.



i. Azimut 90°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 90°, le niveau maximal calculé est compris entre 1 et 2 V/m. La hauteur correspondante est de 14.5 m.



Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat projeté :



PAS DE MODIFICATION SUR L'ASPECT EXTERIEUR

Vue des Azimuts

90°



300°

